

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : POTENTE

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Engrais
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.4. Données relative au fournisseur

Sipcam Agro USA, Inc.
2525 Meridian Parkway, Suite 100
Durham, North Carolina, 27713
T (919) 226-1195

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 24 hr. 1-800-424-9300 / 1 (703) 527-3887

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient vers un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	n° CAS: 2634-33-5	0,01 – 0,1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1A, H317 Aquatique Aigu 2, H401 Aquatique Chronique 2, H411
octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one 2-n-octyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one	n° CAS: 26530-20-1	0,01 – 0,1	Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Tox. Aiguë 3 (Par contact cutané), H311 Tox. Aiguë 2 (Par inhalation), H330 Tox. Aiguë 2 (Par inhalation:poussières,brouillard), H330 Corr. Cut. 1, H314 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1A, H317 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:				
Gants de protection obligatoires				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	Vérifier avec les données des équipements de protection du fournisseur.		

Protection oculaire:		
Lunettes de protection obligatoire		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide	avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide
Apparence : Opaque.
Couleur : Brun
Odeur : Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante:
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 5,2 – 7,2
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,215 – 1,24
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	1020 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
ATE CA (oral)	1020 mg/kg de poids corporel

octhilonone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
DL50 orale rat	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	311 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, Rat, Experimental value, Dermal)
DL50 cutanée lapin	690 mg/kg Source: NLM
CL50 Inhalation - Rat	0,27 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Experimental value, Inhalation (aerosol))
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,586 mg/l Source: NITE
ATE CA (oral)	125 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	311 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,27 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	0,27 mg/l/4h

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 5,2 – 7,2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 5,2 – 7,2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	112 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F1)	56,6 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

oithilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
CL50 - Poissons [1]	16,7 mg/l Test organisms (species): Cyprinodon variegatus
CL50 - Poissons [2]	2,15 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2,94 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	2,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

oithilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
CL50 - Poissons [1]	0,122 mg/l Test organisms (species):
CE50 - Crustacés [1]	0,107 – 0,32 mg/l Source: US EPA

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

oithilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
Algues ErC50	0,15 mg/l (ECOSAR, 96 h, Algae, QSAR, Nominal concentration)
CE50 96h - Algues [1]	0,15 mg/l Test organisms (species):

12.2. Persistance et dégradation

POTENTE	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
oithilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,64
oithilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($500 \leq BCF \leq 5000$).
FBC - Poissons [1]	1280 (67 day(s), Lepomis macrochirus, Flow-through system, Literature study)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,45 Source: ChemIDplus

12.4. Mobilité dans le sol

oithilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,3 – 2,9 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^o et au recueil IBC^{1o}

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 03-03-2025

Full text of hazard classes and H-statements:	
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

POTENTE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel que modifié par SOR/2022-272

Full text of hazard classes and H-statements:	
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.